

Informations de base	
2023/2032(REG) REG - Règlement du Parlement	Procédure terminée
Règlement PE, article 9(6): possibilité d'être entendu dans les procédures relatives à l'immunité; interprétation Subject 8.40.01.08 Travaux du Parlement, procédure, sessions, règlement	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
22/03/2023	Vote en commission		
17/04/2023	Décision du Parlement	T9-0095/2023	Résumé
17/04/2023	Fin de la procédure au Parlement		